Le Décor de la vie

MAISONS-ALFORT

II

Penchons-nous vers l'histoire de ce vieux village (1). Il dépendait jadis de l'abbaye de Saint-Maur. Le registre paroissial contient quelques mentions pittoresques, comme celle-ci, à la date du 3 janvier 1728. On inhume un pauvre homme : « Il nous a paru catholique, lui ayant trouvé un chapelet. Il était revêtu de bouracan de couleur grise, doublé de serge de même couleur, laquelle doublure était rapiécée de plusieurs morceaux de serge rouge; les boutons du dit habit étaient de cuivre sur bois. » Ne dirait-on pas un paysan de La Bruyère?

Le voisinage du pont de Charenton, dont la possession était ardemment convoitée par les soldats et qui est en effet la clef des routes de l'Est, de la Marne et de la Seine, provoqua souvent à Maisons des passages indésirables. Aussi, les récoltes étant exposées, de ce fait, au pillage des troupes, préféra-t-on à la culture l'exploitation des carrières de pierre tendre. Les registres désignent fréquemment des carriers et des scieurs de pierres. On n'exploite plus ces carrières. L'herbe en a recouvert les tranches vives. On en voit encore en bordure de la route nationale n° 19, au lieudit « la Colonie », ainsi qu'aux abords de la Marne, dans le quartier de Charentonneau. De ces carrières, la municipalité voudrait faire des parcs, à l'instar des Buttes-Chaumont, une manière de chef-d'œuvre du genre de celui qui consiste à transformer les carrières en parcs d'agrément. On ne saurait que l'encourager dans le désir qu'elle a — et que devraient avoir toutes les municipalités — de sauvegarder sur leur territoire le plus possible d'espaces libres. Avec la limitation de la hauteur des maisons, il n'est pas de mesure plus urgente.

La consultation des registres du dix-huitième siècle ne révèle que les dépenses d'entretien. La nomination d'une municipalité en 1787, le cahier des doléances en vue de la réunion des Etats généraux de 1789, la transformation de l'église en temple de la Raison, la fonte des cloches pour les canons, la fourniture de fusils aux quinze volontaires de 1792, la défense héroïque de l'école vétérinaire par ses élèves en 1814, la construction du fort en 1841, l'ouverture de la voie ferrée en 1849, la guerre de 1870, l'inondation de 1876, la scission de Maisons-Alfort et d'Alfortville en 1885, le couronnement d'une rosière, l'inauguration du buste de la République, voilà le bilan du dix-neuvième siècle.

Le ton de l'époque est donné, un peu avant d'arriver à l'octroi sud, par un café qui porte ce nom familier et charmant : « *Le café de mon oncle* ». Ensuite apparaissent sur la droite, entre la grand'route et le chemin de fer, par conséquent entre la trépidation des autos et celle des trains, un groupe d'habitations à bon marché qui a été édifié, ainsi que l'école voisine, par l'ancienne municipalité. Les millions engloutis dans cette construction ont été la cause principale de la défaite de cette municipalité aux dernières élections. La municipalité communiste qui a remplacé la précédente a beaucoup joué sur cette carte pour assurer son succès. A première vue, on ne comprend pas très bien pourquoi une œuvre sociale de cette envergure, d'esprit collectif, a pu servir d'argument à des communistes contre des républicains, voire même des radicaux. Le style de ces bâtiments de briques rouges, leur ordonnance, le goût avec lequel leurs façades sont animées par la saillie des balcons, des terrasses, la prédominance heureuse des pleins sur les vides, le passage d'une cour à l'autre par des ouvertures majestueusement cintrées ou en linteaux, l'ameublement de ces cours par des pelouses, des fleurs, des jardins et des fontaines, en font certainement une des œuvres les plus réussies de notre époque, toute à l'honneur de l'architecte Dubreuil et de son associé. Du point de vue de l'urbanisme, on peut critiquer la hauteur excessive des immeubles dans un endroit où le terrain n'était pas cher, leur implantation trop proche de la route trépidante, entre celle-ci et la voie ferrée, enfin le parti qui consiste, sur un territoire encore peuplé de maraîchers, à suggérer cette vision collective au lieu d'une vision de maisons individuelles, achetées et payées, peu à peu, par les occupants, et précédées d'un petit jardin.

Du point de vue social et politique, une telle saturation humaine est détestable. Du point de vue esthétique, elle l'est aussi, puisqu'elle ne tient aucun compte de la commune mesure des alentours. Du point de vue financier, elle l'est davantage encore, puisqu'elle grève l'avenir d'une hypothèque au bénéfice d'une seule catégorie de la population. Que l'on maudisse le taudis, qu'on le remplace par des logis sains et confortables, soit; mais de là à instaurer un luxe pareil, dans les circonstances présentes, non, cent fois non.

L'école voisine, qui a été construite, je crois, par les mêmes architectes, décorée de bas-reliefs par je ne sais plus qui, et de fresques remarquables par M. Baume, un jeune peintre dont le talent, non plus que celui des autres artistes ayant collaboré à cette œuvre n'est pas en cause, témoigne du même esprit de prodigalité, qui semble donner quelque raison sur ce point à la campagne communiste.

J'en reviens toujours à la hauteur excessive des immeubles à usage d'habitation, contre laquelle nous ne protesterons jamais assez : dans cette commune comme dans toutes les autres, elle fausse l'ordre des grandeurs, renverse la table des proportions, bouscule le paysage, détermine constamment des disparates et des créneaux, appelle infailliblement le panneau d'affichage. De ce point de vue, l'immeuble construit auprès de l'école vétérinaire d'Alfort à l'usage de ses pensionnaires constitue une faute, même s'il satisfait à notre goût pour une architecture contemporaine. *La conclusion qui s'impose? Une réglementation sévère de la hauteur des maisons dans le département de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise, qui forment la région parisienne.*

Cette diatribe contre la gestion municipale a comme pendant la manière dont un industriel de la commune a résolu, sans qu'il en résultât aucune charge pour les habitants, le difficile problème des œuvres sociales. Si vous considérez le plan de Maisons-Alfort, vous remarquerez entre la Marne et la route de Créteil une agglomération tracée en damier qui porte le nom de Charentonneau. Suivez le quai de la Marne vers l'amont, vous avez devant vous la perspective délicieuse de la rivière, avec ses rives souples, ses îles et sa verdure.

Sur la droite, en face d'une plage assez bien aménagée, d'ailleurs, par l'ancienne municipalité, qui décidément ne manquait pas de goût, l'ancien château de Charentonneau. Sous Napoléon Ier, le domaine appartint au maréchal Berthier qui, en 1808, devint propriétaire de Gros-Bois. Malgré l'abandon, le château de Charentonneau a grand air avec sa façade sur cour et sur jardin, son fronton triangulaire engagé dans un grand comble, ses hautes fenêtres, ses douves, sa ferme et son pigeonnier sur plan circulaire, son orangerie aux ouvertures noblement cintrées. Le département en médite l'acquisition. Il l'entourerait d'un parc public qui, avec la plage voisine, formerait un ensemble favorable au loisir des foules. Plus loin, dans un terrain vague, creusé de carrières qui se prêteraient, elles aussi, à la plantation de jardins, s'élève une ravissante école de style horizontal aux murs revêtus d'une céramique blanche avec laquelle contraste heureusement le rouge du campanile. Encore une œuvre sociale à l'actif... ou au passif de l'ancienne municipalité. Si par l'avenue de la Ferme, qui traverse du nord au sud le lotissement de Charentonneau, vous revenez à l'avenue de Créteil et suivez celle-ci en direction du pont de Charenton, vous voyez surgir successivement le long de la route un stade, une usine, un presbytère, une église, les uns et les autres élevés avec beaucoup de talent et de discrétion pour le cadre du quartier par les bons architectes Brillaud de Laujardière et Puthomme, aux dépens d'un industriel. Avec les bénéfices que lui laisse son affaire, celui-ci a donc fait travailler des ouvriers du bâtiment, des artistes, pour que ses ouvriers à lui travaillent dans de bonnes conditions d'hygiène, qu'ils disposent de loisirs physiques et spirituels, qu'ils apprennent à cultiver leur corps et leur âme. Les édifices qu'il a dressés vers le ciel d'Ile-de-France sont maintenus en dehors de toute exagération et de toute insolence. Pour les élever, il n'a rien demandé à personne. Libre à un chacun d'acheter ou de ne pas acheter son produit. Il n'en résulte aucun impôt supplémentaire.

LÉANDRE VAILLAT.

(1) *Cf* le *Temps* du 14 août 1935.

L'APPLICATION DES DÉCRETS-LOIS

Le « rassemblement » du vélodrome Buffalo

On sait qu'une manifestation contre les décrets-lois aura lieu cet après-midi, à partir de 18 heures, au vélodrome Buffalo.

Le comité qui a pris l'initiative de ce nouveau « rassemblement » groupe les délégués d'une quinzaine de syndicats des services publics de Paris et de la banlieue, presque tous unitaires.

Ce comité, par la suite, a obtenu l'adhésion de nouvelles organisations, dont les principales sont les suivantes : Union des syndicats unitaires de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne; Fédération autonome des fonctionnaires; Cartel unitaire des services publics; Union départementale des anciens combattants de la Seine; régions parisiennes du parti communiste; fédération socialiste de la Seine, etc.

Mais ni la C. G. T., ni le cartel central confédéré des services publics, ni l'Union des syndicats confédérés de la région parisienne n'avaient, ce matin encore, accordé leur concours aux promoteurs du « rassemblement », bien que ceux-ci l'aient sollicité à différentes reprises.

Le cartel confédéré des services publics a tenu dans la matinée, au siège de la C. G. T., une réunion au cours de laquelle la question a été de nouveau examinée.

Quant au groupe de la région parisienne de l'Union nationale des combattants il a, nous l'avons signalé, interdit à ses adhérents de participer au « rassemblement ».

Les organisateurs ont demandé aux manifestants d'observer le plus grand calme; d'après les instructions qu'ils ont données, aucun cortège ne devra être formé, ni avant ni après le meeting; aucun cri ne devra être poussé; les emblèmes et les drapeaux ne devront pas être apportés.

La manifestation étant dirigée contre les décrets-lois et devant réaliser l'alliance de toutes les victimes sans distinction de tendance politique, philosophique ou religieuse, dit notamment une note publiée par la « commission du service d'ordre », il est instamment recommandé aux assistants de s'abstenir de toutes manifestations particulières, ou à l'égard de tel ou tel orateur, d'observer le plus grand silence pendant les discours, de ne pas interrompre par des chants ou des cris les exposés qui seront faits.

Toute perturbation ou provocation justifiera l'intervention immédiate du service d'ordre; les auteurs seront expulsés sans que l'assemblée n'ait ni à intervenir ni à se départir de son calme.

Une délégation du comité d'organisation s'est d'ailleurs rendue hier auprès du préfet de police et l'a assuré que la manifestation se déroulerait sans incidents.

Les prix de vente de la viande à Paris

La commission départementale de surveillance des prix s'étant réunie hier, ainsi que nous l'avons indiqué, à la préfecture de police, M. Langeron vient de prendre une ordonnance relative aux prix maxima de vente au détail de la viande.

En voici les principaux passages :

A partir de la publication du présent arrêté, à Paris et dans le département de la Seine, il est interdit de vendre les morceaux de viande de boucherie de consommation courante (bœuf, veau, mouton, porc) ci-après désignés à des prix supérieurs à ceux dont la détermination est fixée par notre arrêté spécial, en tenant compte des divers éléments du prix de revient de la viande et, notamment, du prix d'achat en gros payé par le boucher et le charcutier.

Bœuf. — Viande à pot-au-feu avec os : poitrine; viande à braiser sans os : paleron, premier et second talon; viande à rôtir ou à griller : rosbif (tranche), bifteck (tranche), bavette, jumeau, macreuse.

Veau. — Poitrine, épaule désossée, côtes découvertes et bas de carré désossé (roulé).

Mouton. — Epaule avec os, côtes découvertes.

Porc. — Echine et côtelettes, pointe de filet (entière avec os).

Conformément à l'article 4 du décret-loi du 8 août 1935, les bouchers et les charcutiers sont tenus d'afficher sur des tableaux spéciaux apposés à la vue du public, l'un à l'intérieur de la boutique, l'autre à l'extérieur, les prix de vente des morceaux taxés. Les tableaux devront porter l'énumération complète de ces morceaux, telle qu'elle figure à l'article premier de la présente ordonnance.

La baisse du coût de la vie

— Dans une séance, tenue sous la présidence de M. Bosney, préfet de Meurthe-et-Moselle, le comité départemental de surveillance des prix a notamment examiné les prix des viandes de boucherie et de charcuterie.

Le président du syndicat de la boucherie a fait connaître qu'une diminution de 50 centimes par kilo serait appliquée à partir d'aujourd'hui aux morceaux de bœuf et de veau de consommation courante. Le président du syndicat de la charcuterie a annoncé qu'une réduction semblable serait appliquée sur les morceaux de porc, autres que le filet et la côtelette première.

Le préfet a ajouté que si les bouchers vendaient à des prix ne correspondant pas aux cours du bétail sur pied, il n'hésiterait pas à taxer et à déférer les bouchers fautifs à la commission de discipline.

En ce qui concerne le charbon, les diminutions consenties au printemps et au début de l'été seront, cette année, continuées jusqu'au 1er octobre, ce qui représente une baisse de 10 francs par tonne pour les mois d'août et septembre.

Quant aux denrées d'épicerie, les prix du mois d'août sont en baisse de 5 à 10 0/0.

— A la suite des pourparlers engagés par M. Bernard, préfet de l'Ain, avec les représentants de la boucherie et de la charcuterie, ceux-ci ont consenti une baisse générale allant, pour la boucherie, de 5 0/0 pour les morceaux de choix à 15 0/0 pour ceux de consommation courante, et pour la charcuterie, de 10 à 30 0/0, selon les qualités.

— Plusieurs conférences ont eu lieu à la préfecture de la Mayenne entre le préfet et les représentants de la boucherie.

Il résulte de ces entretiens que les nouveaux prix qui sont mis en vigueur à partir d'aujourd'hui présentent sur ceux pratiqués antérieurement une baisse qui atteint sur les morceaux de consommation courante (morceaux de luxe exceptés) pour le bœuf de 15 à 20 0/0 et pour le veau 10 0/0.

APRES LES INCIDENTS DE TOULON

— Des mesures de sécurité ont été prises à Toulon pour assurer la tranquillité publique aujourd'hui après-midi à la sortie des ouvriers de l'arsenal. C'est aujourd'hui, en effet, que les ouvriers toucheront pour la deuxième fois leur solde de quinzaine, diminuée de 10 0/0 en conformité des décrets-lois.

Cependant les pouvoirs publics ont reçu des dirigeants syndicalistes l'assurance qu'ils s'emploieront à éviter toute manifestation, et l'Union locale unitaire a décidé qu'elle n'organiserait aucun meeting ni défilé sur les boulevards.

L'Union locale unitaire convie les ouvriers « à lui faire confiance pour d'autres batailles pour lesquelles les militants auront à renforcer les organisations syndicales et le Front populaire ».

— Le tribunal correctionnel, présidé par M. Eugène Dellor, a tenu, hier après-midi, une audience de flagrants délits. Il a statué sur le cas de trois individus poursuivis pour participation aux troubles de la nuit du 8 au 9 août.

Il a condamné, pour violences et voies de fait sur la personne de gardiens de la paix, les Arabes Bahouars Ali et Boumaiga Makloff, chacun à trois mois de prison.

Pour les mêmes faits et pour jets de pierres, Joseph Caula, commerçant à Fréjus, a été condamné à trois mois de prison.

Arrestation d'un envoyé du Secours rouge

La police de Toulon a mis en état d'arrestation un ancien employé des P. T. T. à Madagascar, Antoine Vittori, 30 ans, né en Corse, révoqué de ses fonctions et condamné pour rébellion à plusieurs mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Vittori, à l'expiration de sa peine, est allé habiter Paris, où il s'est consacré à la propagande pour le Secours rouge.

Envoyé par cette œuvre, il est venu à Toulon pour se renseigner sur la situation des familles des ouvriers tués au cours des récents événements qui se déroulèrent dans la ville. A la suite de cette arrestation, le comité du Secours rouge a adressé au ministre de l'intérieur une lettre de protestation.

AU JOUR LE JOUR

Grandeur et décadence de l'Hôtel de Sagan

De l'avenue de Tokio au vieux faubourg Saint-Germain, de l'hôtel du baron de Kœnigswarter au palais du prince de Sagan, M. de Chlapowski transportera bientôt, avec ses papiers, le beau portrait de Jean Sobieski qui orne son cabinet de travail. L'ambassade de Pologne condamnée, on le sait, par les travaux de l'exposition, s'apprête à déménager. Elle s'installera sous peu rue Saint-Dominique, dans l'hôtel fameux qui fut celui du prince de Sagan et où rôdent tant de souvenirs aimables et légers.

L'avenue de Tokio avait vu grandir la légation de Pologne en ambassade et c'est seulement en 1924 que l'Aigle blanc vint bâtir son nid sur « l'hôtel du Cèdre ». Une légende veut, en effet, qu'un cèdre apporté du Liban, dans un chapeau, en 1760, ait été planté à cet endroit, empêchant ainsi cent ans plus tard le baron de Kœnigswarter de construire son hôtel parallèlement à l'avenue. On ajoute que ce cèdre est le père du cèdre fameux du Jardin des Plantes. En dépit de ses origines relativement récentes, l'hôtel de l'avenue de Tokio, qui tombera tientôt sous la pioche des démolisseurs, a connu maintes affectations et abrita tour à tour la légation d'Argentine et l'ambassade des Etats-Unis avant d'accueillir les envoyés de la Pologne. Anatole France, dans le *Lys Rouge* s'est plu à décrire les salons d'apparat du premier étage où, depuis une dizaine d'années, Mme de Chlapowska recevait avec tant de bonne grâce. C'est bien de l'honneur que M. Bergeret faisait à ce décor second Empire, à ses stucs dorés et à ses « pâtisseries » ! Nos amis polonais abandonneront sans trop de regrets, nous l'espérons, la demeure fastueuse du banquier pour le palais du grand seigneur qui a tout de même plus fière allure avec sa cour pavée, sa balustrade, sa voûte à caissons et son jardin à la française.

Bâti en 1783 par le célèbre architecte Brongniart pour une princesse de Monaco, l'hôtel de la rue Saint-Dominique porte dans ses vieilles pierres aux lignes si pures la marque d'élégance de ce temps. On imagine si la Révolution s'empressa de tirer quelque profit de cette magnifique demeure qu'elle loua, avec les meubles de la princesse, à l'ambassade ottomane. L'abbé Sieyès, plus tard, dit-on, y abrita un temps ses rêves de théoricien et, devenu propriétaire, le maréchal Davout perclus de gloire y devait finir ses jours. Des locataires plus ou moins distingués, mais tous fortunés, se succédèrent dans l'aristocratique demeure jusqu'en 1838 où le baron Seillière cédait la place à sa fille, la duchesse de Talleyrand-Périgord, princesse de Sagan, dont le faste et les excentricités allaient défrayer la chronique parisienne de la période « fin de siècle ».

C'est là que des fêtes demeurées célèbres et à jamais inégalées furent données. On parle encore de ces bals costumés qui, entre 1880 et 1885, se succédèrent en l'hôtel de Sagan pour la joie des chroniqueurs mondains : le bal vénitien, le bal des paysans, enfin le fameux bal des bêtes imaginé par le prince, en mai 1885, et auquel tout l'armorial de France, vêtu de peaux de bêtes, donna le spectacle de sa fantaisie et de sa légèreté. (C'est à ce bal que Drumont a consacré dans « la France juive » un inoubliable et cruel chapitre.)

Charles Guillaume Boson de Talleyrand-Périgord, prince de Sagan, précédé de son inséparable monocle au large ruban noir, les cheveux bouclés et poudrés, accueillit, rue Saint-Dominique, la plus invraisemblable ménagerie qui se puisse rêver. Le « bal des bêtes » est demeuré légendaire. C'est là qu'on vit M. de Gontaut-Biron en girafe, M. de Germiny en singe, et la maîtresse de céans en paon.

Sa jupe de satin, nous dit-on, était voilée de point de Venise or et argent, laissant apparaître des plis de satin brodé de plumes de paon; une queue de paon encadrait la taille, la tête de l'oiseau se détachait d'un diadème dans la coiffure Médicis de la princesse.

A côté de sa sœur le baron Raymond Seillière, portant l'habit, le jabot et les manchettes de dentelle de M. de Buffon, tenant d'une main un volume de l'*Histoire naturelle* et de l'autre une plume, notait les nouveaux arrivants.

Sous les plumes d'un colibri se cachait la marquise, sous la crinière du lion le duc, sous le héron au long bec le vicomte. Nous n'oserions prétendre que l'amour de La Fontaine avait inspiré tout ce monde agité. Ce qui est certain, c'est qu'à l'instant où la fine fleur de l'aristocratie française s'ébrouait dans les salons du prince de Sagan en imitant des cris d'animaux, le gouvernement de la République, sur l'instigation du général-ministre Boulanger, faisait voter la loi d'exil et rayait les princes des cadres de l'armée française... Souvenirs !

A l'époque un peu folle de la fin de la guerre où les antiquaires habitaient des palais, M. Jacques Seligmann installa son commerce en l'hôtel de Sagan. Décor rêvé pour un « marchand de passé » et on devine si le moindre petit meuble de Riesener ou la moindre miniature prenaient de la valeur sous les lambris de la rue Saint-Dominique. Justement fier de sa demeure princière. M. Seligmann avait fait graver tant au-dessus de la porte cochère qu'en tête de son papier à lettres ces mots : « Ancien hôtel de Sagan. » C'est alors que deux membres de la famille Talleyrand-Périgord, le duc Hélie et son frère le duc de Valençay, assignèrent l'antiquaire devant le tribunal et demandèrent que défense soit faite à M. Seligmann d'user d'un nom qu'ils estimaient être la propriété personnelle et exclusive de l'aîné de leur famille, le jeune Howard de Talleyrand-Périgord. Curieux procès auquel Me Albert Clemenceau pour les ducs et Me Alexandre Millerand pour le marchand apportèrent le concours de leur éloquence.

Le jugement rendu, en mai 1917, déboutant les demandeurs constitue une curieuse petite page d'histoire.

« Attendu, y lisons-nous, que le nom Sagan n'est pas un nom patronymique dont les Talleyrand-Périgord peuvent revendiquer la propriété à l'encontre d'une autre famille qui l'aurait pris ou qui en aurait fait un emploi illicite ;

» Qu'en effet, par acte du 19 juin 1846, le roi de Prusse a accordé à la duchesse Dorothée de Talleyrand-Périgord, née princesse de Courlande, le titre de duchesse de Sagan avec droit de le porter en Silésie et dévolution à ses descendants mâles par droit de primogéniture ;

» Que le comte Boson de Périgord a été autorisé par l'empereur Napoléon III, par décret du 3 mars 1859, à porter le titre de prince de Sagan qui lui avait été conféré par le roi de Prusse. »

Mais, ajoute le jugement, cette autorisation était personnelle, elle est morte avec son titulaire et ne saurait s'étendre à ses descendants. Et les juges précisent :

« Que si un ordre de l'empereur d'Allemagne Guillaume II, en date du 15 août 1911, a investi du titre de Herzog zü Sagan le mineur Howard de Talleyrand-Périgord, alors âgé de deux ans, et au nom duquel Hélie de Talleyrand-Périgord agit comme administrateur légal, ce mineur n'a qu'un droit éventuel et conditionnel, ne l'ayant obtenu comme petit-fils du feu comte Boson de Périgord décédé le 21 février 1910, qu'à la condition de prêter serment de fidélité au roi de Prusse à sa majorité et de remplir les obligations féodales du fief de Sagan, en raison de la dévolution du fief résultant du décès de son grand-père. »

En conséquence, conclut le tribunal, aucun membre de la famille Talleyrand-Périgord n'a le droit d'agir pour demander qu'il ne soit pas fait usage du nom de « Sagan ». M. Seligmann n'a porté atteinte ni à la dignité, ni à l'honneur de la famille. Il pourra continuer à faire graver son papier comme par le passé.

Et depuis ce temps la plaque portant les mots « Ancien hôtel de Sagan » est demeurée au-dessus de la porte d'honneur de la rue Saint-Dominique.

Aujourd'hui débarrassé de ses meubles, de ses tableaux et de ses marchandises, rendu à son aristocratique destinée, l'hôtel Sagan devenu propriété de la Ville de Paris est offert à l'ambassade de Pologne, expropriée du quai de Tokio par les travaux de l'exposition.

Ainsi nos amis polonais se trouvent être les premiers bénéficiaires de ces « arts et techniques modernes » qui étendent, on le voit, leur sollicitude jusqu'aux vieux hôtels du faubourg Saint-Germain.

SIMON ARBELLOT.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les élections sénatoriales

Loire (Haute-). — Au cours d'une réunion des comités radicaux socialistes de l'arrondissement de Brioude, l'ordre du jour voté en fin de séance a invité tous les délégués sénatoriaux du parti à porter leurs suffrages sur le nom de M. Laurent Eynac, ministre des travaux publics, candidat à l'élection sénatoriale du 15 septembre pour le siège rendu vacant par le décès du sénateur Fayolle.

M. Laurent Eynac présidera le 25 août le banquet qui clôturera les fêtes organisées à Brioude à l'occasion du congrès départemental des sapeurs-pompiers et de la commémoration du centenaire de la compagnie de Brioude.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Un meeting du Front aysan à Rouen

Dimanche prochain aura lieu, au parc des Expositions de Rouen, un meeting organisé par le Front paysan, qui convie à cette manifestation tous les contribuables des villes afin d'entendre exposer le point de vue des contribuables paysans.

Les orateurs inscrits sont MM. Fleurant-Agricola, président du parti agraire; Mathé, vice-président du parti agraire; Leroy-Ladurie, secrétaire général de l'Union centrale des syndicats agricoles; Legouez, président des comités de défense paysanne de l'Eure, et Henry Dorgères, secrétaire général des comités de défense paysanne.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

M. Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel, offre à l'Académie les 3e et 4e fascicules des *Ressources minérales de la France d'outre-mer.*

M. Blaringhem présente les résultats de ses études sur la fécondité du lis fauve et de l'hybride lis fauve-lis jaune.

M. Esclangon rapporte un certain nombre d'observations concernant la trajectoire du bolide qui sillonna le ciel dans la soirée du 6 août dernier.

— Le secrétariat de l'Ecole supérieure de chimie de Mulhouse (Haut-Rhin) tient dès à présent à la disposition des intéressés le programme d'études pour l'exercice 1935-1936.

3. — LE TEMPS. — 21 août 1935

ÉCHOS ET INFORMATIONS

IL Y A UN DEMI-SIÈCLE

Lu dans le *Temps* du vendredi 21 août 1885 :

× *Parlant de l'occupation des îles Carolines par l'Allemagne, le* Daily Telegraph *dit que l'Angleterre n'a pas la moindre objection à faire à cette acquisition : « Nous n'avons assurément pas de raisons d'être désagréables aux Allemands à propos des Carolines, et en fait l'Angleterre ne peut que faciliter la tâche qu'ils ont entreprise s'ils parviennent à faire prévaloir leur prétention contre les protestations de l'Espagne. »*

Les présidents géants. — On sait qu'on élève un vaste monument aux Etats-Unis en l'honneur des quatre présidents : Washington, Lincoln, Jefferson et Roosevelt. Ce monument se compose d'immenses statues taillées à même la montagne dans une contrée pittoresque du Dakota méridional. Les travaux ont commencé en 1927 et se poursuivent activement. Le profil de Washington est déjà prêt et se détache nettement sur la roche. Plusieurs ouvriers sont occupés en ce moment à creuser les plis de sa redingote. Près de lui, on découvre le visage déjà largement ébauché de Jefferson : le nez, la bouche et les yeux sont terminés, mais les autres traits du visage restent encore incertains. Une autostrade amène aujourd'hui jusqu'au pied des rochers une foule de curieux qui s'amusent à regarder les ouvriers suspendus dans des paniers mobiles et en train de sculpter le nez ou les oreilles de tel ou tel de ces « grands hommes ».

Naissances

— M. Manel Wahl et Mme, née Gisèle Hirschfeld, font part de la naissance de leur fils Philippe.

Nécrologie

— On annonce la mort de *M. Pol Brouchot*, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, père du directeur du cabinet de M. Léon Bérard, garde des sceaux.

Les obsèques auront lieu jeudi 22 août, à 10 h. 30, à Bar-le-Duc.

— On nous prie d'annoncer le décès survenu le 16 août, à Royat, de *M. Robert Hecker*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, vice-président, administrateur-délégué de la Compagnie française Thomson-Houston, président de la société Energie électrique du littoral méditerranéen et de la Compagnie des téléphones Thomson-Houston, vice-président de la Société Alsthom, de la Compagnie des lampes, etc.

Suivant la volonté formelle du défunt, les obsèques ont eu lieu le 19 du courant dans la plus stricte intimité.

— On annonce la mort du *docteur Jacquin*, vice-président du conseil général du Jura; il appartenait au parti radical socialiste.

— On nous annonce le décès survenu à Genève de *M. Arthur Engel*, numismate, officier de l'instruction publique.

L'inhumation a eu lieu à Mulhouse.

— On annonce avec regret la mort de *M. Frédéric Boulay*, décédé le 8 août 1935 dans sa 69e année. Il était le beau-père de M. René Charron, ancien commissaire de la Société des nations en Bulgarie.

Les obsèques ont eu lieu le 10 août à Saint-Leu-la-Forêt dans la plus stricte intimité.

Nouvelles diverses

— On relève avec plaisir dans la dernière promotion de la Légion d'honneur la nomination au grade de commandeur, au titre des travaux publics, de M. Maurice Goudard, le sympathique industriel, président de la Société Solex, président de la chambre syndicale des fabricants d'accessoires pour l'automobile et de nombreux autres groupements.

ART ET CURIOSITÉ

Coopération des métiers d'art

Au Grand Dépôt, 21, rue Drouot, très importante exposition de services de table des genres les plus divers, porcelaine, faïence, cristaux du meilleur goût, objets d'art décoratif et luminaire, Prix de fabrique.

Galerie « Art », 23, rue Drouot, œuvres de peintres et sculpteurs animaliers.

AÉRONAUTIQUE

Le camp international du vol à voile au « Jungfraujoch »

Vingt-quatre pilotes prendront part au concours de vol à voile qui se déroulera, du 4 au 18 septembre, au premier camp international de vol à voile, en haute montagne, au Jungfraujoch, situé à 3,460 mètres d'altitude.

Rappelons, à ce propos, que des progrès considérables ont été accomplis, ces dernières années, dans le domaine du vol à voile, tant en Allemagne qu'en U.R.S.S.

Le pilote Ludwig Hofmann (Allemagne) a établi le record mondial de distance avec 470 kilomètres. Heinrich Dittmar (Allemagne) a atteint avec son planeur une altitude de 4,320 mètres, et le pilote allemand Kurt Schmitt détient le record de durée avec 36 heures 36 minutes de vol.

Après la mort de Post et de Rogers

Les dépouilles des aviateurs Rogers et Willey Post sont arrivées à l'aérodrome de Los-Angeles.

Le Sénat a voté à l'unanimité et a envoyé à la Chambre des représentants une motion demandant que les restes des aviateurs soient enterrés au cimetière national d'Arlington.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 21 AOUT 1935

LA MUSIQUE

LA SAISON LYRIQUE 1934-1935

Au Conservatoire : concours d'opéra (femmes)

Chaque été, nous relevons ici le compte exact des ouvrages joués sur nos scènes lyriques depuis le mois d'octobre. Les spectacles de musique, conçus pendant la dernière saison, repassent en ce moment dans notre mémoire avec des teintes plus accusées. Loin des salles bruyantes et des suggestions dont on y est saisi, on dégage librement, après une nouvelle étude, le sens et la valeur des œuvres nées au cours des mois qui viennent de s'écouler.

Cette année, on est frappé au premier abord par le ralentissement et par le brusque arrêt qui se sont faits dans la production des opéras sérieux. Aucun drame lyrique n'a été présenté durant la période que nous envisageons. Aucune partition théâtrale inédite et d'inspiration tragique n'a été exécutée. Les hautes formules de l'opéra seraient-elles périmées? Compositeurs et metteurs en scène seraient-ils incapables de les adapter aux goûts du jour?

Si des besoins nouveaux se font sentir, on peut constater que les grands ouvrages du passé, d'un genre noble et grave, trouvent des auditeurs de plus en plus nombreux, de plus en plus fervents. Négligeant ces avis, les directeurs de nos salles lyriques sont en quête pardessus tout de comédies chantées, de divertissements chorégraphiques; ils sont plus particulièrement friands d'opérettes. Fontenelle appelait le roman « le faubourg du poème épique ». L'opérette serait quelque chose comme la barrière ou la banlieue du drame symphonique. C'est dans ces bas parages que nos amateurs de musique théâtrale ont été obligés presque constamment de se tenir, de se récréer et de rêver.

L'Académie nationale de musique elle-même ne nous a offert, comme nouveautés, cette saison, qu'une comédie lyrique et quatre ou cinq partitions de ballets, d'une substance plus ou moins originale. Pour la solennité du lieu, MM. Reynaldo Hahn et Miguel Zamacoïs avaient intitulé leur adaptation lyrique du *Marchand de Venise,* « opéra en trois actes et cinq tableaux ». Leur œuvre ne se rattache que de loin au modèle de l'opéra. Délicatement égayée et d'un exquis accomplissement, elle brille surtout de qualités de tendresse, de grâce et d'esprit.

Dans le noble cadre de Venise, M. Reynaldo Hahn nous a fait entendre une espèce de long nocturne théâtral et symphonique, d'une suavité continue. Il ne s'est pas détourné de sa veine mélodique habituelle. Il a conservé tout son art heureux de chanter. Mûri par l'expérience, armé de sûrs procédés, d'une intelligence plus ouverte et ornée que celle de tous ses rivaux, il est demeuré le maître aimable, fascinant, qu'on recherche et qu'on choie dans les salons. Qu'on ne voie là aucune critique déguisée. Il n'y a pas de don plus rare que de plaire. Sur ce point, M. Reynaldo Hahn est royalement pourvu. Et sur d'autres points aussi, puisque sa partition du *Marchand de Venise* est, sans conteste, la plus importante qui nous ait été révélée cette saison.

Inscrivons à l'actif de l'Académie nationale de musique trois ouvrages inédits ou partiellement inédits et qui ne se rapportent qu'à la danse. M. Gabriel Pierné, qui justifie sa réputation de grand musicien dans les moindres circonstances, a transformé son *Divertissement pastoral* en une ingénieuse partition de ballet pour enfants. On a pu admirer dans *Images,* une fantaisie précieuse unie à la technique la plus savante et la plus déliée. Pour établir la musique de *la Grisi,* M. Henri Tomasi avait pris pour thèmes trois danses d'Olivier Métra, qu'il a parées d'entraînantes variations. Il a rajeuni un vieux sujet avec une adresse extrême. Dans son commentaire orchestral, il est parvenu à faire apprécier sa verve ardente, sa verdeur d'expression, son talent propre. *Pantéa,* mimodrame à un seul personnage, nous a permis de reconnaître en M. Francesco Malipiero l'un des plus pittoresques et des plus puissants musiciens de l'Italie moderne. Passons sous silence *Icare,* légende chorégraphique de M. Serge Lifar, qui ne saurait figurer à aucun titre dans notre inventaire musical.

On comprend que M. Jacques Rouché se soit moins préoccupé qu'autrefois d'afficher des ouvrages inédits. Sa tâche essentielle a consisté à remettre en honneur certains chefs-d'œuvre de notre littérature sonore, qui avaient été trop longtemps laissés à l'écart. Après avoir rendu à notre admiration *l'Etranger,* de Vincent d'Indy, qui exerça une digne influence sur notre école lyrique de théâtre, il a installé sur notre première scène musicale *Ariane et Barbe-Bleue,* de Paul Dukas. Ce drame symphonique, d'une richesse orchestrale non pareille, avait été créé il y a vingt-huit ans à l'Opéra-Comique. Transplanté au début de cette année à l'Opéra, il y a trouvé son climat le plus favorable. Toutes les conditions étaient enfin réunies pour faire paraître dans son équilibre et son unité cette splendide construction de notre art sonore. Manifestation mémorable, et d'autant plus émouvante que le génial compositeur d'*Ariane et Barbe-Bleue* devait s'éteindre quelques semaines après l'entrée de son chef-d'œuvre scénique au répertoire de l'Opéra.

M. Jacques Rouché nous a également restitué *Namouna,* d'Edouard Lalo. Cette partition — la plus colorée et la plus puissante de notre musique de ballet — a été écourtée et resserrée sans besoin. Souhaitons d'en avoir bientôt l'audition intégrale. *Salade,* ballet chanté de MM. Albert Flament et Darius Milhaud, avait été dansé pour la première fois, il y a onze ans, aux « Soirées de Paris » du comte Etienne de Beaumont. Le public de l'Opéra a revu avec un vif mouvement de plaisir ce spirituel pastiche de la *commedia dell'arte.*

Pour inaugurer les fêtes du « Mai florentin », l'Académie nationale de musique avait remonté avec des soins particuliers *Castor et Pollux* de Jean-Philippe Rameau. En échange, la troupe du théâtre communal de Florence s'est transportés à Paris pour nous offrir deux représentations hautement significatives de *Norma* de Bellini. L' « Amitié franco-italienne » avait, de son côté, organisé à l'Opéra une soirée au cours de laquelle *Falstaff* de Verdi a été interprété avec une flamme qui s'est communiquée à tout l'auditoire. Ajoutons qu'à l'occasion de sa deux millième représentation, *Faust* de Gounod a subi une refonte musicale des plus efficaces pour le renouvellement de sa vogue.

Telles ont été cette saison les étapes dominantes de l'activité de notre première scène lyrique. Tout en assurant la garde du grand répertoire, dont il a la charge, M. Jacques Rouché n'a cessé d'occuper l'attention générale par les manifestations successives qu'il a ordonnées. En consacrant quelques séances aux pièces chorégraphiques modernes, il a ressaisi l'ascendant exercé par Diaghileff sur les artistes et le public d'avant-garde. Les résultats conquis eussent été encore plus substantiels s'il lui avait été possible de divulguer plus d'ouvrages originaux et d'agir davantage en faveur des compositeurs français vivants. Cet aspect de la question tend à s'effacer, quand on considère la somme d'énergie dépensée par ailleurs. La connaissance comparée avec ce qui se fait sur les scènes du même genre nous autorise à dire que l'Académie nationale de musique traverse aujourd'hui l'une de ses plus glorieuses périodes. Il n'est pas de théâtre lyrique au monde qui puisse présenter, en si grand nombre et avec ce luxe, des spectacles symphoniques d'une conception si large, si fière et si variée.

L'Opéra-Comique a tenté plus d'un effort pour regagner le succès. Signalons tout d'abord *Gargantua* de MM. Armory et Mariotte. Cette tragi-comédie musicale, nourrie de la philosophie ironique et de la haute sagesse de Rabelais, a été édifiée avec un art à la fois riant et solide. L'action comique, nouée d'une main ferme, était, commentée symphoniquement avec une verve drue. Dans l'écriture chorale, comme dans l'agencement motival et dans l'instrumentation, éclatait la valeur du musicien. MM. Armory et Mariotte ont tenu une véritable gageure en faisant revivre sur un théâtre lyrique les épisodes contenus dans le premier livre de Rabelais. Ils ont combiné heureusement avec les nécessités de la scène « les faits et dicts héroïques » des personnages gigantesques et hilares du maître de Chinon. Leur œuvre, où retentit le grand rire de l' « abstracteur de quintessence », a fait trêve à notre ennui. Un jour ou l'autre elle reparaîtra en lumière. On sera alors surpris de sa robustesse, de son ampleur et de sa diversité.

Avec *la Pantoufle de vair,* M. Marcel Delannoy a pris rang parmi les compositeurs les plus capables et les plus éveillés de l'heure. Son ballet, inspiré du conte de Perrault, est d'une réussite entière. La légende, qui enchanta notre enfance, y est développée sous une forme avenante et neuve. M. Delannoy s'est dégagé des courants d'influence et d'enseignement. Il a triomphé de ses premières incertitudes et fixé ses propres points de supériorité.

M. Hector Fraggi, artiste d'une habile culture, a débuté à la salle Favart avec un opéra-comique en un acte, *A quoi rêvent les jeunes filles,* d'après la comédie d'Alfred de Musset. Il a un vif sentiment de la beauté sonore. Dans son désir d'être complet, il s'est perdu parfois dans le détail. Son orchestration a paru trop abondante et trop brillantée pour un sujet d'une poésie si légère.

M. Emmanuel Bondeville faisait également ses premiers pas sur une scène lyrique. Il nous apportait un opéra-bouffe en trois actes, *l'Ecole des maris,* dont le livret avait été emprunté à Molière. Ouvrage pressant, incisif et visant à l'effet. Les teintes harmoniques y sont capricieusement emmêlées. M. Bondeville laisse s'écouler sa sève mélodique en tout sens. Il cède trop facilement aux élans de son imagination. Il ne semblait pas assez préparé par sa première éducation à la tâche qu'il avait entreprise.

Au cours de représentations de bienfaisance, qui ont eu lieu à l'Opéra-Comique, deux comédies lyriques inédites ont retenu toute notre attention : *Mon ami Pierrot,* de MM. Sacha Guitry et Sam Barlow, et *Gonzague,* de MM. René Kerdyk et Jacques Ibert, d'après la pièce de M. Pierrer Veber. Le poème de M. Sacha Guitry, animé d'esprit, ne demandait pas un accompagnement symphonique aussi étoffé, aussi chargé de broderies. Quant à *Gonzague,* c'est tout simplement un court chef-d'œuvre d'humour musical. Dans les neuf morceaux qui constituent sa partition, M. Jacques Ibert a glissé le meilleur et le plus pittoresque de son libre génie. Avec une inépuisable ingéniosité de moyens, il étudie à neuf, dénature et enjolive les formules les plus convenues. Son autorité malicieuse s'est accrue de jour en jour. Chimiste musical narquois et savant, il nous prodigue, avec une familiarité feinte, des alliages harmoniques d'un raffinement aigu. Une opérette-bouffe du tour alerte et cocasse de *Gonzague* est d'un irrésistible attrait pour tous les publics. On est surpris qu'elle n'ait été encore jouée qu'à Monte-Carlo et à la salle Favart, pendant une soirée unique de gala.

Parmi les reprises effectuées à l'Opéra-Comique, distinguons surtout celle de *la Reine Fiammette,* où toutes les facultés d'une cantatrice aussi douée que Mlle Fanny Heldy trouvent leur emploi. En bref, le labeur fourni à la salle Favart est plus estimable et captivant que l'an dernier. On aime à y voir un gage de perfectionnement et de redressement pour l'avenir.

A la Gaîté-Lyrique quatre opérettes ont rempli tout le programme de la saison. On n'y découvre qu'une seule création : celle de *Malvina,* opérette en trois actes et quatre tableaux de MM. Maurice Donnay et Henri Duvernois, musique de M. Reynaldo Hahn. Nous sommes encore sous la fraîche impression de cette imagerie héroï-comique et musicale, à laquelle collaborèrent deux écrivains et un compositeur justement célèbres. Ils ont renouvelé sous une forme délicate et piquante le type obligé de l'opérette. Rarement M. Reynaldo Hahn s'était exprimé avec plus d'abandon, d'aisance et d'animation. Les airs qui circulent dans sa dernière composition sont d'une imagination enivrée, d'une fantaisie subtile ou passionnée. C'est un charme que d'entendre des mélodies, des refrains et des ensembles d'une écriture si élégante, d'une orchestration si bien appropriée et si fleurie. *Malvina* n'a encore ravi que les amateurs éclairés et sensibles. Le grand public sera conquis plus tard par les agréments de cette opérette destinée à devenir populaire.

Les choses se sont passées ainsi pour *Ciboulette,* présentée pour la première fois aux Variétés et dont quatre reprises successives à la Gaîté-Lyrique n'ont pas épuisé la vogue. Louons aussi M. Bravard d'avoir remonté sur la scène du square des Arts-et-Métiers *Coups de roulis,* d'André Messager — autre maître de la musique de demi-caractère. J'ignore ce qu'on peut priser si fort dans *la Chaste Suzanne,* opérette d'industrie étrangère et qu'on nous exhiba peu de temps avant la clôture annuelle du théâtre.

Nous n'avons revu que les partitions exécutées cette saison dans nos grandes salles subventionnées. Pour terminer notre tour d'horizon, il nous faut noter ce qui a été élaboré, dans le même temps, sur huit autres scènes lyriques. Dans le prochain feuilleton, nous pourrons considérer l'ensemble de toute cette littérature sonore, préciser les pensées qu'elle éveille et en tirer les conclusions qui conviennent.

Dans la dernière partie de mon étude sur les concours du Conservatoire, il n'a pas été possible de publier les résultats de la séance d'opéra consacrée aux cantatrices. Voici la liste des lauréates avec les remarques que j'y ai épinglées :

CONCOURS D'OPÉRA (femmes). — *Premiers prix.* — Mlle Dosia (élève de M. Chéreau) a le profil d'une princesse égyptienne de l'époque des Pharaons. Elle était toute désignée pour jouer *Aïda,* où sa personnalité se dégage glorieusement. Lancée dans la voie des récompenses, elle était portée naturellement vers tous les succès. Mlle Dorella (élève de M. G. Dubois) a exprimé par le côté intime les sentiments qui agitent Elsa, dans *Lohengrin.* Son interprétation, remplie de poésie, était profondément musicale. Voilà une cantatrice lyrique de grand style et qui servira du mieux la cause de nos compositeurs.

Deuxième prix. — Mme Duval (élève de M. Chéreau) a un tempérament dramatique, sous des dehors de petite bourgeoise. Elle n'est pas encore de force à tenir le rôle d'Amnéris, dans *Aïda.*

Premiers accessits. — Mlle Cambriels (élève de M. Chéreau) s'est enveloppée d'une chlamyde grise pour se faire admirer dans *Iphigénie en Tauride.* Elle n'a pas fait sensation. Trop d'inégalités dans son chant et dans sa gesticulation. Mlle Denis (élève de M. Salignac), qui ressemble à une star de cinéma, a des dons pour la scène autrement frappants. Son intelligence se déclare en toute occasion. Elle a dessiné avec art la figure de Gwendoline.

Deuxièmes accessits. — Mlle Sicovich (élève de M. Sizes) a une taille svelte et flexible. Elle a prêté à Desdémone une bien belle physionomie. Pourquoi faut-il qu'elle crie dans l'aigu, au lieu de chanter ? Mlle Bonny-Pellieux (élève de M. Chéreau) a l'air d'une jeune religieuse. Elle a une silhouette gracieuse et noble. Elle a chanté, sans trop de passion et en clignant constamment des yeux, une scène de *Roméo et Juliette.* Elle a hésité quand il s'est agi d'émettre les notes aiguës. Est-ce par timidité ou par maladresse ?

HENRY MALHERBE.